



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 75007

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre de professeurs d'occitan. Certes, 5 postes ont été ouverts au recrutement en 2015 contre 4 chaque année entre 2003 et 2014. Cependant, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, continue d'affirmer que les besoins seraient couverts, voire que les enseignants dans cette discipline seraient trop nombreux. Au contraire, plusieurs académies, dont celle de Limoges, connaissent de grandes difficultés. De plus, les mauvaises conditions de travail subies par les professionnels s'illustrent par leur obligation de dispenser des cours dans de nombreux établissements (jusqu'à 5) parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres. De même, leur bivalence les oblige à enseigner une autre discipline (souvent lettres, espagnol, anglais ou histoire-géographie). Enfin, l'article 40 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée en juillet 2013 précise « que les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé ». Le renforcement des moyens alloués à l'occitan ne représenterait pas une dépense budgétaire conséquente et il paraît juste de combler l'écart entre le niveau d'encadrement de l'occitan et celui des autres langues régionales. Il lui demande donc dans quelle mesure un plan de rattrapage pour l'enseignement de l'occitan pourrait être lancé dans les années à venir.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances et en fonction de plusieurs facteurs tels que la situation de la ressource enseignante et l'estimation du nombre des départs en retraite impactant l'année du concours. Au cours des 10 dernières années, les recrutements en occitan-langue d'oc sont restés stables (4 postes offerts par session). Le niveau de recrutement ainsi proposé est supérieur aux départs constatés, signe de l'attention portée par les services du ministère à la préservation et la transmission de l'enseignement de l'occitan-langue d'oc et de l'intérêt porté à cet élément important du patrimoine que sont les langues régionales, parmi lesquelles notamment l'occitan. En effet, entre les rentrées 2004 et 2014, 23 départs ont été constatés (correspondant à 19 équivalents temps plein), à mettre au regard des 44 postes offerts au CAPES externe sur la même période. On constate par ailleurs à la rentrée 2014 une relative stabilité de la ressource puisque la population enseignante en occitan-langue d'oc s'accroît légèrement (+2 %) alors que les recrutements de contractuels connaissent une baisse relative (-5 %). En revanche, la ressource enseignante dans cette discipline se caractérise par une proportion importante de sureffectifs. Il s'agit là des enseignants affectés au-delà des besoins d'enseignement exprimés par les établissements et des besoins de remplacement estimés. Proportionnellement, ces sureffectifs représentent 11 % des enseignants affectés dans cette discipline, contre 8 % à la rentrée précédente, à comparer aux 0,3 % que représentent les sureffectifs globaux envisagés toutes disciplines confondues. Il convient en outre de souligner que pour la session 2015, 5 postes sont ouverts au CAPES externe d'occitan-langue d'oc, soit une augmentation (+25 %) supérieure à l'évolution globale du volume de recrutements prévus dans le second degré entre les années 2014 et 2015 (+19 % toutes voies

confondues). Cette proposition résulte d'une analyse des besoins d'enseignements projetés pour les rentrées 2015 et 2016 et notamment des départs en retraite estimés pour les deux prochaines rentrées. Il est à noter que la pyramide des âges des enseignants titulaires de la discipline se caractérise par la relative jeunesse de ses effectifs et par un faible volume de départs annuels prévus et constatés. Ainsi, en occitan-langue d'oc, il apparaît que seuls 12 enseignants, sur près de 200, sont âgés de 60 ans et plus à la rentrée 2014. S'agissant de la bivalence, il a été choisi pour l'occitan-langue d'oc, à l'instar d'autres langues régionales, d'associer à l'occitan, lors du recrutement au CAPES, une épreuve dans une autre matière (au choix du candidat : français, histoire et géographie, anglais ou espagnol). Le caractère bivalent du CAPES d'occitan peut ainsi ouvrir la possibilité d'une affectation complémentaire dans une deuxième discipline, permettant, pour certains enseignants, la construction d'emplois du temps plus complets au sein d'un même établissement.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75007

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1434

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6844